



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1509

Rapport d'activité 2018 de la Maison de la
Justice et du Droit Portes de l'Essonne

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr. ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

La Maison de Justice et du Droit (M.J.D) Portes de l'Essonne située à Athis Mons, est un outil de mise en œuvre de la politique communautaire de promotion et développement de l'accès au droit sur les Portes de l'Essonne et depuis 2016 sur le territoire de l'Établissement Public Territorial (E.P.T) Grand-Orly Seine Bièvre. Cette politique communautaire est également portée par un autre équipement territorial ; la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre située à Villejuif.

Dans le cadre de ses missions, la M.J.D assure une **présence judiciaire de proximité** qui concourt à la **prévention de la délinquance**, à l'**aide aux victimes**, à l'**accès au droit** et à la **résolution amiable des conflits**.

En 2018, **6 406 personnes** ont été accueillies au sein de la structure et **6 731 appels téléphoniques** ont été comptabilisés.

Dans le cadre du partenariat développé avec les différents acteurs locaux, la Maison de la Justice et du Droit a également mis en œuvre et/ou participé à de nombreuses **actions extérieures** (forums des métiers, forums CRAMIF, actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, sessions d'informations « parents après la séparation », actions de sensibilisation et de prévention à destination des seniors, actions de sensibilisation des professionnels du territoire, ...), démontrant ainsi sa volonté de permettre l'accès au droit à tous les usagers et d'intensifier sa visibilité sur le territoire.

La M.J.D. compte **6 agents de l'EPT** : une responsable/juriste, deux juristes, une psychologue et deux agents d'accueil.

Des permanences sont également assurées par divers **intervenants extérieurs** : professionnels du droit (avocats, notaires), institutions (greffières, CAF, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits, délégués du Procureur de la République, réseau des écrivains publics), associations (CIDFF91, MEDIAVIP91, CRESUS Ile de France, DIEM, APASO, ACJE).

En 2018, trois nouvelles permanences ont été créées :

- Une permanence pour accompagner les usagers dans la constitution des dossiers de surendettement assurée par l'association CRESUS Ile-de-France,
- Une permanence d'aide aux victimes assurée par l'association MEDIAVIP91
- Une permanence généraliste assurée par le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Essonne.

Ces nouvelles permanences sont déjà très sollicitées, avec des délais d'attente parfois longs.

Une convention lie la collectivité au Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne (CDAD). Elle fixe les objectifs de la structure et les moyens mis en œuvre de part et d'autre.

Le public de la MJD

La majorité des usagers se présentant dans la structure **réside sur le territoire essonnien de l'E.P.T (81,78%)**.

Les athégiens représentent, comme chaque année, la majorité des usagers du service.

L'utilisateur type est une femme âgée de 41 à 60 ans et résidant à Athis-Mons.

La majorité des usagers a connaissance de l'existence de la M.J.D. par le biais du « bouche à oreille » et par internet. Mais l'implantation de la structure sur la RN7 participe également fortement à cette visibilité sur le territoire.

Cette année encore, les domaines les plus demandés sont le droit de la famille et le droit du travail. Viennent ensuite le droit du logement, le droit de la consommation et le droit des étrangers.

Le bilan financier 2018

Le coût global de fonctionnement de la MJD s'élève à **376 833 euros** répartis comme suit :

- 326 699 € soit 87% pris en charge par l'E.P.T Grand-Orly Seine Bièvre
- 50 134 € soit 11% pris en charge par le Tribunal de Grande Instance (T.G.I) d'Évry

Les perspectives pour 2019

Pour l'année 2019, il est primordial de **consolider les partenariats** mis en place depuis 2016, de les élargir à d'autres structures et de poursuivre le travail de **rayonnement de la MJD** sur son périmètre d'intervention.

Ainsi, la Maison de Justice envisage de développer davantage ses **actions auprès des jeunes** qui fréquentent peu la structure :

- avec l'animation de l'exposition « 13/18 Questions de justice » auprès des collégiens du territoire
- par le biais d'une intervention en droit du travail auprès du public reçu par les missions locales

Le développement d'une **dynamique transversale entre les deux MJD** du Grand-Orly Seine Bièvre doit également être poursuivi.

C'est à ce titre, que les modalités de recueil des statistiques ont été harmonisées pour permettre un mode de calcul commun aux deux MJD et au plus proche de la réalité.

De même, le guide « violences conjugales » créé par l'ex Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne a été réactualisé par les 2 MJD pour l'adapter à la nouvelle échelle territoriale. Il sera publié à l'été 2019.

Enfin, les deux MJD travaillent à l'élaboration d'une action commune sur l'ensemble du territoire de l'EPT, portant sur la thématique des enfants exposés aux violences intrafamiliales.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le bilan positif présenté dans le rapport d'activité 2018 de la MJD Portes Essonne

Considérant la nécessité de maintenir l'offre de service proposé par la MJD Portes Essonne

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Prend acte du rapport d'activité 2018 de la Maison de la Justice et du Droit, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur-Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA MAISON DE LA
JUSTICE ET DU DROIT
DES PORTES DE L'ESSONNE
(ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-
ORLY SEINE BIEVRE)**

2018

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	3
I. FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA STRUCTURE	4
1. Ouverture au public	4
2. Le personnel permanent	4
3. Les intervenants extérieurs	4
4. Équipements	4
II. LE PUBLIC DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	5
1. Accueil des usagers	5
2. Profil des usagers.....	6
3. Origine géographique.....	7
4. Connaissance de la structure	7
5. Catégories socioprofessionnelles.....	8
III. ACTIVITE DE LA STRUCTURE	8
A/ L'accès au Droit	9
1. Les juristes	9
2. Les greffières	10
3. Les avocats	11
4. Les notaires.....	11
5. L'association Droit et Interculturalité dans l'Europe des Migrants	11
6. L'association CRESUS Ile de France.....	12
7. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	12
8. Thème des consultations	13
B/ L'aide aux victimes.....	18
1. La psychologue	18
2. L'association MEDIAVIPP 91	20
C/ La résolution amiable des litiges.....	21
1. Les délégués du Défenseur des Droits	21
2. Les conciliateurs de justice	21
3. L'Association Pour le Couple et l'Enfant.....	22
D/ L'activité judiciaire pénale	22
1. Les délégués du Procureur de la République	22
2. L'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation	23
3. L'Association pour le Contrôle Judiciaire de l'Essonne	23
E/ L'accompagnement social	23
1. L'écrivain public.....	23
2. La Caisse d'Allocation Familiale.....	24
IV. ACTIONS SPÉCIFIQUES	24
1. Partenariat.....	24
2. Actions collectives	25
3. Interventions auprès des établissements scolaires	26
4. Stagiaires	26
V. BESOINS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019.....	27
ANNEXES.....	28

INTRODUCTION

Créée en 2000 dans le cadre du contrat local de sécurité, la Maison de la Justice et du Droit (MJD) située à Athis-Mons répond à plusieurs objectifs :

- Assurer une présence judiciaire de proximité
- Concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes
- Garantir aux citoyens un accès au Droit
- Favoriser les modes alternatifs de règlement des litiges du quotidien

Ancienne structure de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne, elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre regroupant 24 communes¹ qui constitue l'un des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris.

Elle agit en collaboration avec le Ministère de la Justice, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne et plusieurs associations, afin de rapprocher les juridictions, les spécialistes du droit et les usagers.

La Maison de la Justice et du Droit est un service public mis en place pour accueillir, aider et informer les justiciables sur les procédures et les démarches à accomplir, pour connaître et exercer les droits consacrés par la loi. Pour cela, elle propose aux usagers des permanences gratuites, anonymes et confidentielles. Elle est également un lieu où sont menées des actions tendant à la résolution amiable des litiges du quotidien par l'intervention de conciliateurs de justice, de délégués du défenseur des droits et de médiateurs familiaux.

Elle assure une présence judiciaire de proximité et concourt à la prévention de la délinquance en permettant aux associations chargées du contrôle judiciaire et de la réparation pénale, ainsi qu'aux délégués du Procureur de la République de se rapprocher des justiciables.

Enfin, elle est une structure qui œuvre à la promotion de l'accès au droit et des pratiques citoyennes. Elle soutient et développe des actions de prévention et de sensibilisation sur le territoire auprès de publics variés (professionnels, jeunes,...).

Cette année a été particulièrement marquée par la hausse des permanences d'intervenants extérieurs au sein de la structure.

Ainsi, 3 nouvelles permanences ont vu le jour en juin, afin de répondre à la nouvelle organisation du service et aux besoins croissants des usagers :

- Une permanence généraliste du CIDFF de l'Essonne pour toute demande juridique (droit de la famille, droit de la consommation, droit du logement,...)
- Une permanence d'aide aux victimes tenue par l'association MEDIAVIPP 91
- Une permanence de l'association CRESUS pour l'accompagnement des personnes dans la constitution des dossiers de surendettement.

Face à l'affluence des usagers sur la permanence sans rendez-vous de l'écrivain public, celle-ci a été renforcée par la présence d'un second écrivain public, permettant ainsi une plus grande fluidité.

L'arrivée de deux nouveaux conciliateurs de justice, en juin et octobre, a là aussi permis de résorber les délais de rendez-vous en la matière.

Enfin, la présence des greffières au sein de la structure a été renforcée puisqu'une permanence supplémentaire a été créée depuis septembre.

Il est également à noter que la Maison de Justice a dû faire face à l'absence de la psychologue pour raison médicale pendant près de 9 mois mais que l'arrivée de sa remplaçante en août a permis de reprendre les accompagnements psychologiques.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par une augmentation significative des actions collectives pilotées par la Maison de Justice et du Droit dans le cadre de la prévention et de l'accès au droit et par le travail effectué en transversalité avec la MJD de Villejuif sur la réactualisation du guide sur les violences conjugales créé par

¹ Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine

l'ex communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne qui devrait paraître en 2019.

I. FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA STRUCTURE

1. Ouverture au public

La structure est ouverte toute l'année au public :

- Le lundi de 14 h 00 à 18 h 00,
- Du mardi au jeudi de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- Le vendredi de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00.

2. Le personnel permanent

L'Établissement Public Territorial emploie 6 agents au sein de cette structure :

- Une responsable/juriste
- 2 juristes (dont une à 80% en raison d'un congé parental d'éducation)
- Une psychologue à temps plein
- 2 agents d'accueil : l'une à 80% et l'autre à temps plein

L'équipe est rattachée au secteur Accès au Droit et Prévention du pôle Cohésion territoriale et Politique de la ville de la Direction Générale Adjointe du Développement Territorial.

3. Les intervenants extérieurs

La structure accueille de nombreux intervenants extérieurs :

- **Des professionnels du droit** : avocats, notaires.
- **Des institutionnels** : greffières, délégués du Procureur, délégués du défenseur des droits, conciliateurs de justice, CAF (Caisse d'Allocations Familiales), réseau des écrivains publics.
- **Des associations** : DIEM (Droit et Interculturalité dans l'Europe des Migrants), APASO (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation), APCE91 (Association Pour le Couple et l'Enfant), ACJE (Association de Contrôle Judiciaire de l'Essonne), CIDFF Essonne (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), CRESUS Ile de France, MEDIAVIP 91 (association départementale d'aide aux victimes).

4. Équipements

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est propriétaire des locaux de la Maison de la Justice et du Droit située au 4 avenue François Mitterrand à Athis Mons.

La Maison de Justice dispose d'une superficie de 270 m2 et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle est composée d'un espace d'accueil, d'une salle d'attente, de 4 bureaux pour le personnel de la structure et 4 autres pour les intervenants, d'une salle de réunion à la capacité d'accueil d'environ 15 personnes et d'un espace détente pour le personnel.

Tous les bureaux sont dotés de postes informatiques et téléphoniques avec accès internet, de même que l'accueil qui comprend 2 postes.

L'ensemble du parc informatique appartient à la collectivité territoriale.

La Maison de Justice a acquis en fin d'année une nouvelle banque d'accueil permettant aux agents d'accueil de travailler dans de meilleures conditions et répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

II. LE PUBLIC DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Le premier contact physique ou téléphonique de l'utilisateur avec la Maison de la Justice et du Droit se fait par les agents d'accueil qui représentent ainsi l'image de la structure.

Elles réceptionnent quotidiennement le public, répondent au téléphone, prennent les rendez-vous, gèrent les plannings et les bureaux des intervenants.

Ces agents ont un rôle primordial en termes d'écoute et d'évaluation de la demande afin d'informer au mieux la personne ou de l'orienter vers les juristes ou un des intervenants de la structure.

Les agents d'accueil peuvent également apporter un soutien ponctuel administratif à l'ensemble de l'équipe ainsi qu'aux intervenants.

1. Accueil des usagers

Type accueil	2016	2017	2018
Personnes reçues	7176	7046	6406
Appels téléphoniques	5832	6498	6731
Courriels/Courriers	65	55	46

6 731 appels ont été comptabilisés au cours de l'année.

6 406 personnes ont été accueillies au sein de la structure.

La prise de contact à l'accueil se concrétise par :

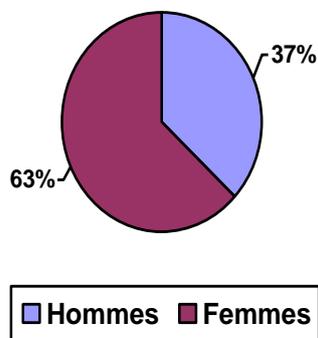
- une information de 1^{er} niveau,
- une prise de rendez-vous, ou une orientation vers un partenaire extérieur
- une remise de dossiers d'aide juridictionnelle ou autres documents, ainsi qu'une information sur la constitution du dossier.

À noter : une personne peut aussi bien être comptabilisée dans la catégorie « appels téléphoniques » (elle prend contact avec la structure) que « personnes reçues » (elle se présente dans la structure pour son rendez-vous).

2. Profil des usagers

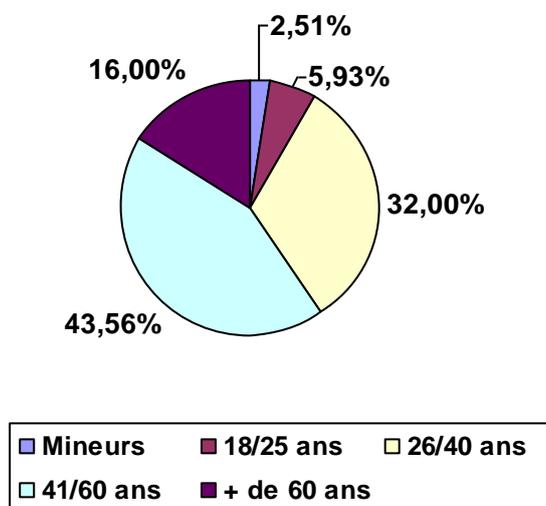
Il s'agit tant du profil des usagers venus physiquement à la Maison de Justice, que de ceux ayant pris contact avec la structure par téléphone.

Répartition par sexe



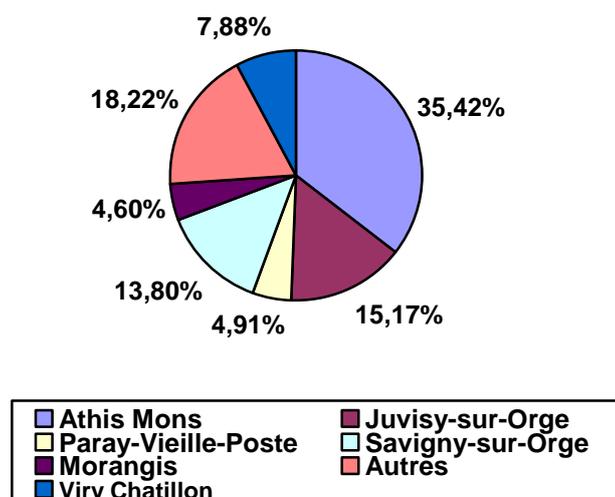
Les usagers ayant eu recours à la Maison de la Justice et du Droit sont majoritairement des femmes.

Répartition par âge



La majorité des usagers fréquentant la structure se situe dans la tranche des 41-60 ans (43,56%) et des 26-40 ans (32%). Viennent ensuite les plus de 60 ans (16%) les 18-25 ans (5,93%) et les mineurs (2,51%).

3. Origine géographique



La majorité des usagers se présentant dans la structure réside sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (81,78%).

Les athégiens représentent, comme chaque année, la majorité des usagers du service.

L'utilisateur type est une femme âgée de 41 à 60 ans et résidant à Athis-Mons.

4. Connaissance de la structure

Mode de connaissance de la MJD	Pourcentage
Par une administration	14,75 %
Par les services judiciaires	4,16 %
Par les services de police	3,77 %
Journal municipal	4,02 %
Plaquette MJD	5,20 %
Par un travailleur social	9,88 %
Par des connaissances	24,50 %
Par une association	2,27%
Par internet	20,21%
Autre mode d'information	11,24%

Un grand nombre d'usagers a eu connaissance de la structure par le biais du « bouche à oreille ». Ce moyen de communication montre le bon fonctionnement de la structure et l'importance de continuer à développer la visibilité de la structure sur le territoire.

L'implantation géographique de la structure sur la RN7 participe aussi à cette visibilité.

Internet et l'orientation par les administrations (accueil des mairies, Centres Communaux d'Action Sociale, Maison Des Solidarités,...) tiennent également une place importante dans le repérage du dispositif.

À noter : statistiques établies sur la base des 1 564 personnes reçues par les juristes de la MJD, du CIDFF91, de CRESUS Île-de-France et de MEDIAVIP91.

5. Catégories socioprofessionnelles

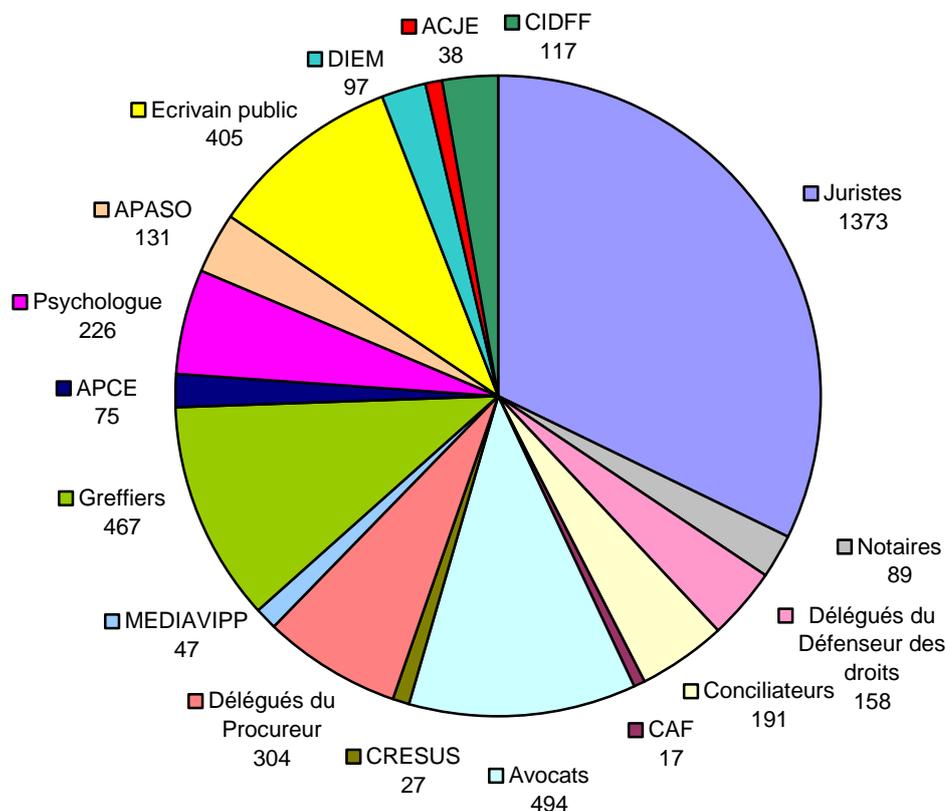
CSP	Pourcentage
Salarié ou apprenti	54,55%
Étudiant – Lycéen – Collégien	1,74%
Profession libérale ou assimilée	1,02%
Commerçant – artisans	1,02%
Chômeur – autres allocations	20,97%
Sans ressources – SDF	3,29%
Retraité	11,90%
Non renseigné ou autre catégorie	5,51%

La majorité des usagers ayant eu un entretien juridique est salariée mais il ne faut toutefois pas négliger la part importante que représentent les personnes sans emploi.

À noter : statistiques établies sur la base des 2711 personnes reçues par les professionnels du droit (avocats, notaires, juristes, greffières).

III. ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Répartition des rendez-vous entre les différents intervenants



➤ Activité globale de la structure (par nombre de rdv)

	ACTIVITÉS	2016	2017	2018
Accès au droit	Information et consultation juridique	2753	2825	2664
	Aide aux victimes	118	105	111
	Conciliation	153	139	191
	Délégué du défenseur des droits	219	278	158
	TOTAL ACCES AU DROIT	3243	3347	3124
Activité pénale	Alternatives aux poursuites	583	506	435
	Autres activités pénales (SPIP, PJJ, contrôle judiciaire....)	35	38	38
	TOTAL ACTIVITÉ PÉNALE	618	544	473

A/ L'accès au Droit

1. Les juristes

Les trois juristes de la Maison de la Justice ont reçu **1 373** personnes lors de rendez-vous juridiques. Elles sont présentes tous les jours de la semaine.

La baisse des rendez-vous constatée depuis 2016 (-456) s'explique tout d'abord par la réorganisation du service qui a eu lieu.

En effet, la responsabilité de la Maison de Justice et du Droit qui était au préalable assurée par la coordinatrice prévention-sécurité, a été confiée à une juriste en poste au sein de la structure, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la gestion quotidienne de la structure et davantage d'échanges entre les membres de l'équipe et la responsable. Cela a eu, a contrario, pour conséquence, la diminution de sa disponibilité sur les rendez-vous juridiques.

De plus, le développement des actions extérieures qui contribuent au rayonnement de la structure sur tout le territoire et à la professionnalisation des acteurs locaux a également joué un rôle dans la réduction des rendez-vous juridiques.

Les juristes répondent aux demandes des usagers dans les domaines suivants : droit de la famille, droit du travail, droit du logement, droit de la consommation et droit pénal.

En complément des informations qu'elles délivrent aux usagers, les juristes peuvent procéder à une orientation complémentaire vers un interlocuteur interne ou externe à la structure.

Ainsi, 97 orientations ont été faites vers les permanences d'avocats organisées au sein de la MJD par le barreau de l'Essonne, 39 vers la psychologue, 235 vers les greffières, 93 vers les conciliateurs et 110 vers un médiateur familial.

Cela traduit la capacité de la structure à traiter la problématique de l'utilisateur dans sa globalité et souligne la complémentarité des différents interlocuteurs.

Les juristes sont également très sollicitées par les partenaires extérieurs auprès desquels elles interviennent régulièrement à travers des actions ciblées pour les conforter dans leurs pratiques professionnelles et permettre ainsi un meilleur traitement des situations rencontrées. Cela permet également d'offrir une meilleure visibilité de la MJD et une meilleure orientation des usagers sur la structure.

Les juristes participent également à des formations organisées par le CDAD de l'Essonne, afin d'apporter une réponse plus complète à la demande des usagers.

Cette année, elles ont pu notamment assister à des audiences auprès du Conseil des Prud'hommes de Longjumeau, leur permettant ainsi de mieux préparer les personnes confrontées à ces procédures.

2. Les greffières

Présence judiciaire de proximité et lien essentiel avec les juridictions et professionnels du droit, les greffières apportent aux justiciables une réponse spécifique à toute question relative aux procédures juridictionnelles et de résolution amiable des conflits.

Les 2 greffières des Maisons de Justice et du Droit de Villemoisson-sur-Orge et des Ulis sont présentes à tour de rôle sur la structure tous les jeudis de 9h00 à 17h30 ; la matinée étant consacrée au dépôt sans rendez-vous des dossiers d'aide juridictionnelle, et l'après-midi, à de l'information juridique sur rendez-vous.

L'année 2018 a été marquée par une nette augmentation du nombre de permanences effectuées (**53** en 2018 contre 44 en 2017), et donc du nombre de personnes reçues (**467** contre 397 en 2017), due notamment à la mise en place d'une demi-journée de permanence supplémentaire, les lundis après-midi à compter du 24 septembre 2018 et hors vacances scolaires (+**8** permanences sur l'année).

* Concernant l'Aide Juridictionnelle :

En sus de la délivrance des dossiers d'aide juridictionnelle, les greffières aident les justiciables à constituer leur demande, en leur listant les pièces en adéquation avec leur situation familiale et juridique. A réception, elles vérifient la conformité du dossier aux exigences des différents Bureaux d'Aide Juridictionnelle nationaux. Les greffières ne réceptionnent cependant que les dossiers dépendant du Bureau d'Aide Juridictionnelle d'Évry, pour lesquels elles sont habilitées à délivrer une attestation de dépôt, avant de les déposer au TGI en vue d'une fixation à commission.

Ainsi en 2018, **127** dossiers ont été vérifiés et transmis à la juridiction d'Évry (contre 128 en 2017). Il est à noter que la structure a délivré plus de 500 dossiers d'aide juridictionnelle aux justiciables.

* Concernant le Droit de la Famille :

Les greffières renseignent sur toutes les procédures concernant le Juge aux Affaires Familiales (procédure de divorce, requête JAF, adoption, délégation d'autorité parentale, successions bloquées...), ainsi que le Juge des Tutelles (ouverture d'une mesure de protection, révision, changement de tuteur...).

C'est dans ce cadre qu'elles sont amenées à délivrer aux justiciables les requêtes pour saisir le JAF, les aider à constituer leur dossier en leur listant les pièces en adéquation avec leur demande. A réception elles vérifient la conformité de la requête aux exigences des cabinets du Juge aux Affaires Familiales et délivrent une attestation de dépôt avant de déposer le dossier au TGI pour fixation à audience.

En 2018, **11** requêtes ont ainsi été vérifiées et transmises au TGI d'Évry (contre 13 en 2017).

* Concernant le Droit Civil et la Procédure Civile :

Les greffières renseignent les justiciables sur toutes les procédures relatives au droit civil et à la procédure civile (exécution d'un jugement, rectification d'un acte d'état civil, changement de nom, exequatur...).

* Concernant le Droit Pénal :

Les greffières renseignent les justiciables sur les procédures relatives au droit pénal et à la procédure pénale (convocation à audience correctionnelle, de Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité, devant le délégué du procureur, demandes de commission d'office, demande d'effacement du fichier TAJ et/ou du casier judiciaire...).

* Concernant les actions d'Accès au Droit :

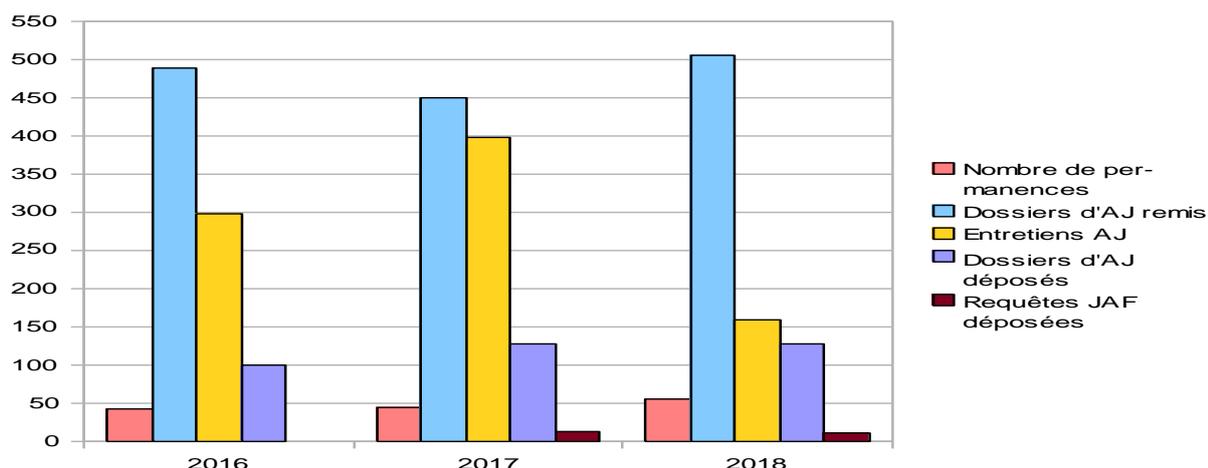
Attentives aux besoins de la MJD, les greffières informent les instances décisionnaires sur d'éventuelles améliorations à apporter.

En lien avec le CDAD, elles ont organisé cette année 3 réunions de réseau sur le droit de la famille (liquidation du régime matrimonial et partage des biens en cas de séparation PACS/concubinage), les tutelles des mineurs et l'enfance en danger, qui ont contribué à la formation des juristes de la structure.

* Concernant la participation aux actions collectives de la structure :

Pour la première fois cette année, la greffière de la MJD de Villemoisson-sur-Orge a participé avec les juristes de la structure à 2 forums des métiers et à l'animation d'une intervention sur la responsabilité pénale

des mineurs auprès d'un collège du territoire. Cela dénote une volonté du greffier de s'intégrer davantage à l'équipe permanente de la structure.



3. Les avocats

Les permanences d'avocats sont les suivantes :

- une permanence d'avocats généralistes : tous les mercredis de 14 h 00 à 17 h 00,
- une permanence d'avocats spécialisés en droit du travail : les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois de 14 h 00 à 17 h 00,
- une permanence d'avocats spécialisés en droit des étrangers : le 1^{er} mercredi de chaque mois de 09 h 00 à 12 h 00,
- une permanence d'avocats spécialisés en droit de la fonction publique : le 1^{er} mardi de chaque mois de 09 h 00 à 12 h 00.

En 2018, 74 permanences ont été tenues (35 généralistes, 19 en droit du travail, 10 en droit des étrangers et 10 en droit de la fonction publique) et **494** personnes ont été reçues sur 628 rendez-vous planifiés. 6 permanences ont été annulées dans l'année suite aux différents mouvements de grèves des avocats.

4. Les notaires

Les notaires informent sur toute question relative à des actes de famille (succession, testament, contrat de mariage, donation, PACS,...), à l'immobilier (acquisition, vente d'un bien, indivision, ...), à la fiscalité d'entreprise...

La permanence des notaires a lieu le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

10 permanences ont ainsi été tenues par les notaires de l'Essonne en 2018 et **89** personnes ont été reçues lors de ces permanences sur 114 rendez-vous planifiés.

5. L'association Droit et Interculturalité dans l'Europe des Migrants

L'association DIEM (Droit et Interculturalité dans l'Europe des Migrants) agit dans le domaine du droit des étrangers à travers les permanences juridiques qu'elle tient, soit dans ses locaux, ou en partenariat avec des maisons de la justice et de droit.

Les permanences de l'association DIEM ont lieu les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 13 h 30 à 17 h 00.

En 2018, 22 permanences ont été tenues et **97** personnes ont été reçues.

En plus des renseignements et informations fournis aux intéressés, 14 courriers ont été effectués. De même 22 personnes ont été orientées vers d'autres permanences ou structures.

6. L'association CRESUS Ile de France

L'association CRESUS Ile de France a pour objet de promouvoir la connaissance, le traitement et la prévention des phénomènes de surendettement, d'exclusion financière et bancaire et de favoriser une pratique prudente et éclairée de l'argent.

Le surendettement des particuliers est un phénomène social qui touche un nombre important de personnes seules et de familles. Il entraîne pour celles-ci des perturbations économiques et psychiques souvent graves.

Il est donc apparu nécessaire de mettre en place une permanence de CRESUS Ile de France au sein de la Maison de Justice pour permettre aux personnes en situation de surendettement l'accès aux droits et à la procédure judiciaire spécifique que la loi leur réserve. Il s'agit principalement de les écouter, les informer et les accompagner durant toutes les étapes du dispositif de traitement de leur situation de surendettement.

L'établissement d'un diagnostic juridique et financier sur la situation de ces personnes permet de leur apporter des solutions concrètes pour les aider à sortir durablement de ses difficultés et à retrouver un équilibre budgétaire.

L'information apportée par CRESUS Ile-de-France est également précieuse pour sortir de situations telles que la « spirale du surendettement » ou le harcèlement des créanciers contre lesquelles ils se sentent dépourvus de moyens.

Lors de ces permanences, les usagers peuvent également être orientés vers les travailleurs sociaux, d'autres professionnels du droit ou les associations pour permettre la résolution d'autres problématiques rencontrées. Un suivi budgétaire et un soutien psychologique peuvent également être recommandés.

Les permanences de l'association CRESUS ont lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Depuis juin 2018, 13 permanences ont eu lieu et **27** rendez-vous ont été honorés sur les 37 planifiés.

7. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) Essonne, intervient sur l'ensemble du territoire de l'Essonne par le biais de permanences juridiques ayant pour but de donner et diffuser gratuitement aux habitants une information juridique, professionnelle, sociale et pratique, leur faisant connaître leurs droits, les démarches à entreprendre et les orientant si besoin vers les organismes spécifiques compétents.

Afin de répondre au mieux aux demandes des usagers toujours plus importantes, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a décidé de mettre en place des permanences d'informations juridiques généralistes du CIDFF au sein de la Maison de la Justice et du Droit.

Ces permanences permettent notamment de répondre aux demandes des usagers en matière de Droit de la famille, Droit de la consommation, Droit du logement,...

Les permanences ont lieu le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 5^{èmes} mardis de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Depuis juin 2018, 27 permanences ont été tenues et **117** personnes ont été reçues.

8. Thème des consultations

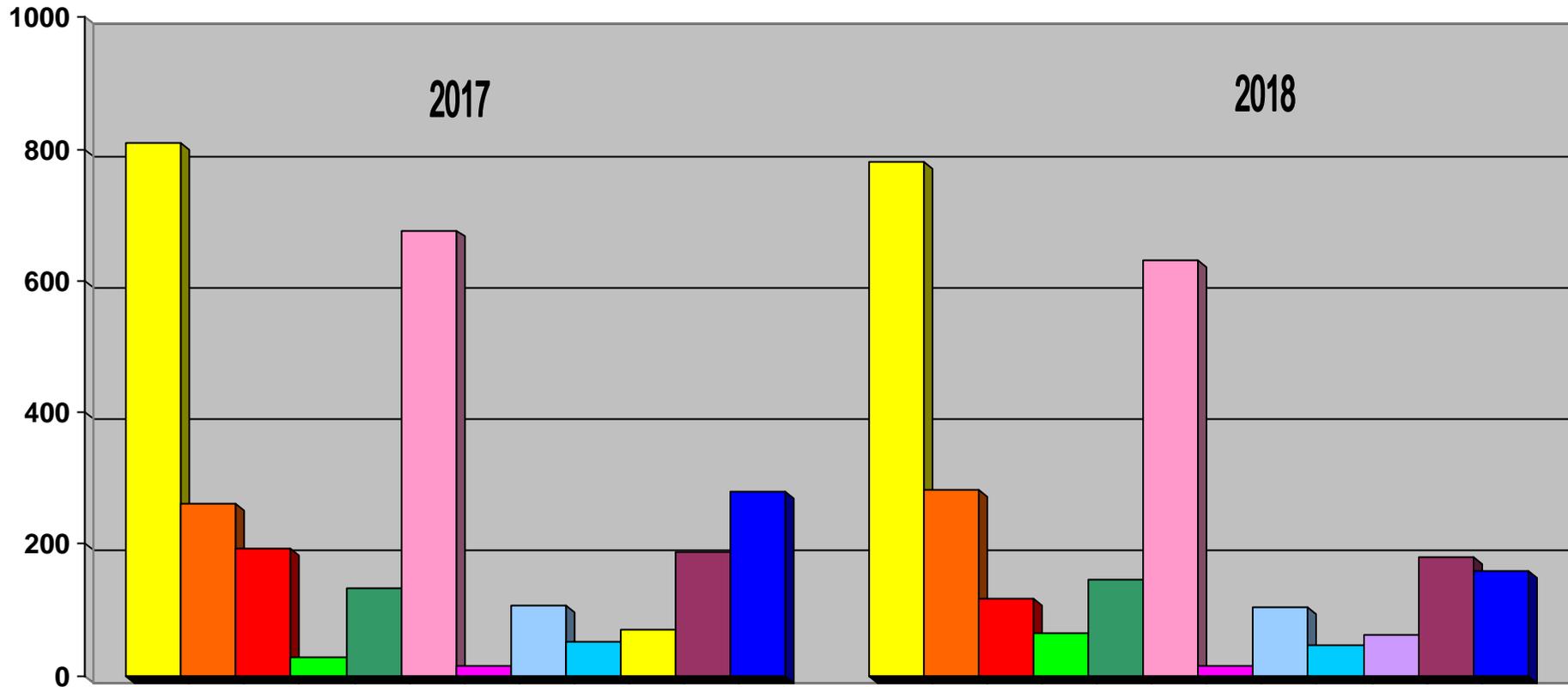
Il s'agit des thèmes des consultations assurées par les juristes de la Maison de Justice et par les intervenants de l'accès au Droit.

Thème de la consultation	2017	2018
Droit de la famille	810	780
Droit du logement	261	283
Droit de la consommation	194	117
Surendettement	29	65
Autres domaines du droit civil	132	146
Droit du travail/ Droit social	677	630
Droit commercial	15	16
Droit pénal/procédure pénale	106	103
Droit bancaire et des assurances	53	47
Droit administratif	70	62
Droit des étrangers	189	179
Aide juridictionnelle	279	159

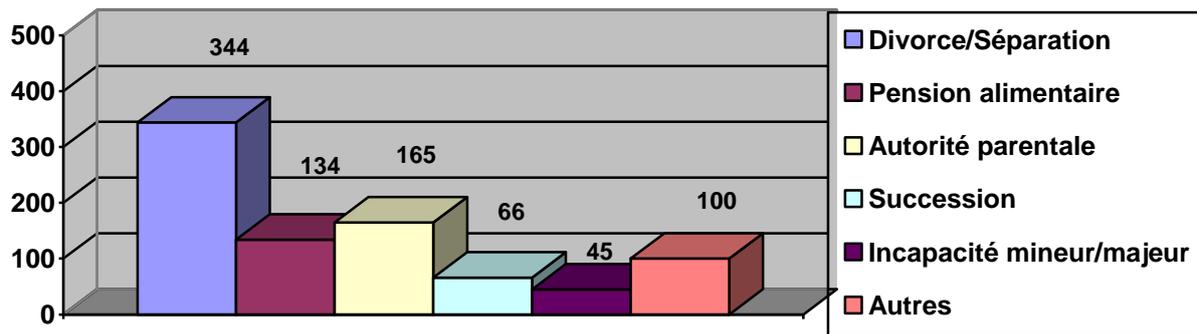
Ces chiffres correspondent au nombre de problématiques traitées.

Un usager peut recevoir des informations juridiques sur deux, voire trois problématiques.

Thèmes des consultations



Droit de la famille



Cette année encore, les informations dispensées concernent principalement le droit de la famille (30,15 % des rendez-vous juridiques).

Ce vaste domaine recouvre une multitude de situations en prise directe avec les réalités du quotidien. En effet, une séparation peut entraîner des changements importants : recherche d'un nouveau logement, remise en cause des ressources financières du foyer...

Cette matière est connexe à d'autres domaines juridiques (droit du logement, droit bancaire, droit immobilier, droit pénal, droit international privé, droit des étrangers,...) et nécessite une approche globale.

Les questions soulevées portent majoritairement sur la séparation du couple et ses conséquences, notamment au regard des enfants.

En effet, que la séparation soit actuelle ou passée, la préoccupation majeure concerne l'exercice de l'autorité parentale, et plus particulièrement les modalités de mise en œuvre des droits de visite et d'hébergement.

On constate souvent un manque de communication entre les parents, qui engendre des situations très conflictuelles pour lesquelles le droit peut montrer ses limites.

Dans ce cas, une orientation vers une médiation familiale est proposée, pour tenter de rétablir le dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

De plus, avec l'expérimentation de la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) sur le Tribunal de Grande Instance d'Évry mise en place en septembre 2017, l'orientation vers la médiation familiale se fait de manière plus systématique.

La présence de l'APCE au sein de la structure permet ainsi de faciliter la prise de rendez-vous pour les usagers.

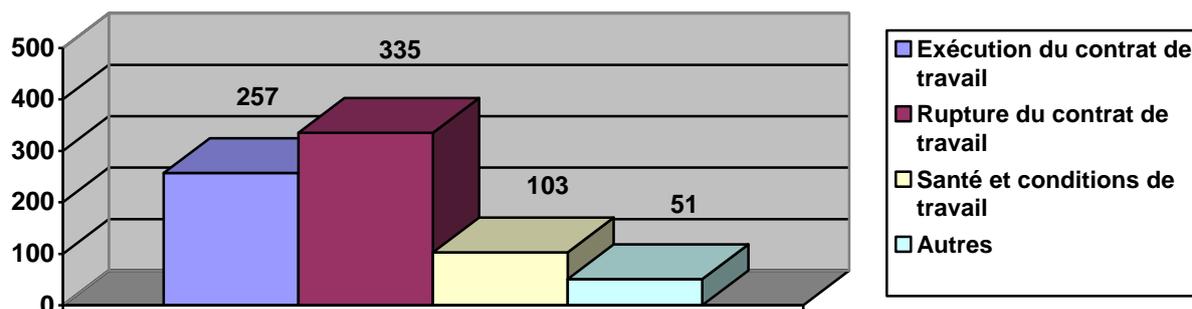
La contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant, qui se formalise la plupart du temps par le versement d'une pension alimentaire, suscite également un contentieux important. Les questions portent sur le non-paiement de la pension alimentaire, la revalorisation ou la réévaluation de celle-ci.

Les demandes liées aux successions sont en nette augmentation. Cela s'explique par la mise en place des permanences notariales.

Le droit de la famille, et plus particulièrement la séparation d'un couple, peut susciter des difficultés plus personnelles.

Le rôle des juristes est de savoir repérer les difficultés, la souffrance, voire la détresse des usagers et de leur proposer avec tact et discernement un rendez-vous avec la psychologue.

Droit du travail/ Droit social



Les demandes en droit du travail sont une des premières sollicitations des usagers après le droit de la famille.

Les personnes reçues sont majoritairement des salariés du secteur privé, de toutes catégories et secteurs d'activité confondus.

Les 2% d'employeurs reçus sont dans la plupart des cas des particuliers employeurs.

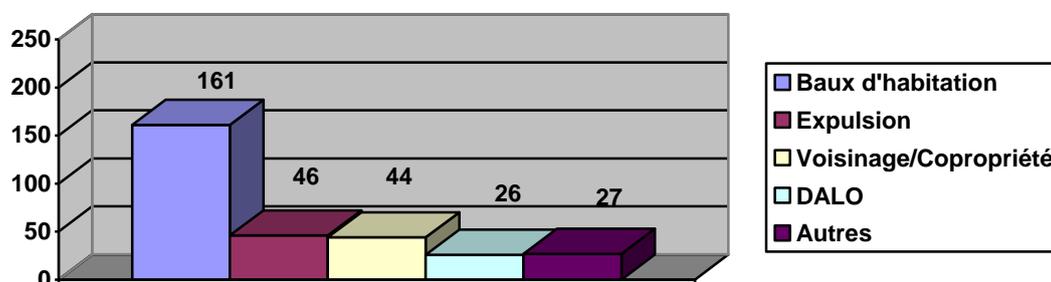
Les renseignements demandés concernent principalement l'exécution et la rupture du contrat de travail, viennent ensuite les questions relatives à la santé et aux conditions de travail, et enfin celles relatives à la sécurité sociale, au pôle-emploi et à la retraite.

Beaucoup de rendez-vous amènent à traiter des fiches de paie et nécessitent des compétences en comptabilité afin d'apporter une réponse complète aux usagers. C'est pourquoi des recherches ont été menées afin de trouver des comptables pouvant dispenser une permanence gratuite au sein de la MJD mais en vain. Bon nombre d'usagers restent donc parfois avec une réponse partielle à leur interrogation.

Cette année a été marquée par l'impossibilité, pendant une bonne partie de l'année, de proposer un soutien psychologique aux personnes victimes de souffrance au travail en raison d'une vacance de poste au sein de la MJD. Or, un accompagnement global est essentiel pour permettre à ces personnes de se sortir de leur situation professionnelle. L'arrivée de la nouvelle psychologue a donc été bénéfique pour le traitement de ces situations.

Enfin, depuis les ordonnances Macron qui ont instauré la primauté des accords d'entreprises sur certaines règles du droit du travail, il n'est pas toujours aisé d'apporter une réponse précise aux usagers qui ignorent très souvent la présence ou non de ces accords dans leur entreprise. Il apparaît donc nécessaire de rencontrer la direction régionale de l'inspection du travail afin d'envisager une collaboration permettant d'obtenir rapidement cette information pour répondre au mieux à la demande des usagers.

Droit du logement



Les problématiques concernent tous les régimes juridiques liés au logement : location, propriété, copropriété, voisinage.

Le contentieux relatif à l'exécution d'un bail d'habitation se rapporte principalement aux impayés de loyer, à la restitution du dépôt de garantie ainsi qu'à l'état des lieux, à la régularisation des charges, et à l'obligation par le propriétaire de fournir un logement décent. À ce titre, un partenariat est noué avec le service insalubrité de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, dans le cadre du dispositif de lutte contre l'habitat indigne.

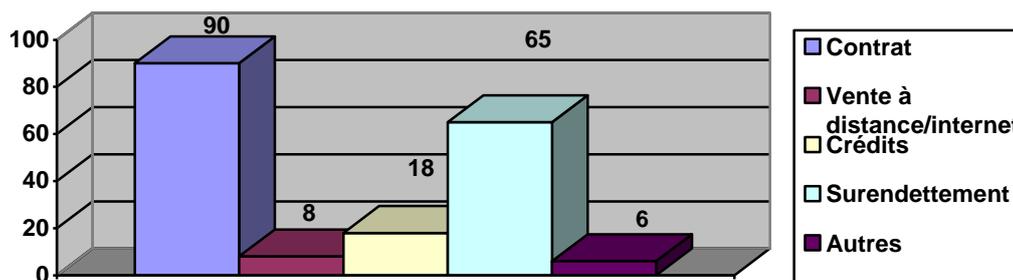
Un nombre croissant de demandes concerne les difficultés de paiement du loyer et l'expulsion du logement. Dans un premier temps, il s'agit de rassurer le locataire défaillant en lui expliquant le long cheminement de la procédure d'expulsion. Ce sont des rendez-vous importants dans le parcours juridique de l'usager puisqu'il s'agit de le rassurer mais aussi de le responsabiliser.

Il convient aussi de lui exposer qu'il dispose de moyens pour empêcher cette expulsion. De fait, il est très souvent réorienté vers un travailleur social afin que celui-ci prenne en charge son accompagnement.

Les conflits de voisinage se matérialisent autour de questions diverses et variées : implantation des arbustes et plantations, trouble anormal de voisinage, nuisances sonores et olfactives...

Les usagers sont quasi systématiquement réorientés vers un conciliateur de justice dans le but de trouver un accord amiable avec l'autre partie.

Droit de la consommation



De nombreux usagers rencontrent des difficultés de tout ordre avec des fournisseurs d'accès internet, de téléphonie mobile, des mutuelles, des assurances...

Bien souvent, il s'agit d'un manque de communication avec le service client ou le service consommateur. Ces personnes sont orientées vers les différents médiateurs et les conciliateurs afin de renouer un dialogue en vue de résoudre le litige à l'amiable.

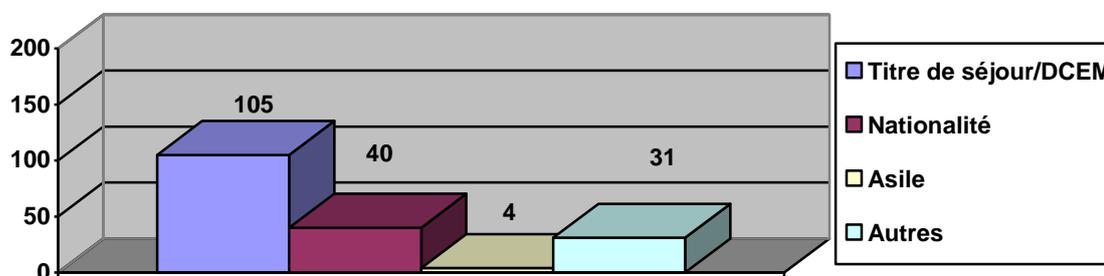
Les usagers ont également à connaître des difficultés face à un artisan ou un entrepreneur de mauvaise foi. Cette fois encore, le mode amiable, obligatoire pour les litiges de moins de 4000 euros, est privilégié avant d'engager d'éventuelles poursuites au Tribunal d'Instance.

Cette année, le nombre de demandes relatives aux difficultés de paiement et au surendettement sont en forte hausse. Cette augmentation s'explique notamment par la présence de l'association CRESUS au sein de la MJD.

Enfin, force est de constater que le public des séniors est confronté de plus en plus à des pratiques déloyales en raison de leur vulnérabilité.

Le travail de la juriste est, bien entendu, dans un premier temps, d'expliquer à ces personnes comment dénoncer ces pratiques mais également de les sensibiliser et de prévenir d'éventuelles pratiques futures.

Droit des étrangers



La majorité des situations rencontrées concernent le séjour des étrangers en France. Il peut s'agir d'une première demande d'un titre de séjour, d'un renouvellement ou encore d'une demande de carte de résident.

Les questions liées à la nationalité (ajournement, refus etc.) concerne environ 1/5^e des demandes.

Le reste se rapporte à des situations diverses comme l'asile ou certains droits sociaux (allocations familiales, RSA).

Droit pénal

103 personnes mises en cause ou condamnées dans une affaire pénale ont été reçues pour une information juridique à la Maison de la Justice et du Droit.

Les personnes se présentent généralement après avoir fait l'objet d'une interpellation ou d'une convocation au commissariat ou au tribunal. Elles souhaitent essentiellement obtenir des informations sur la procédure engagée à leur encontre (conditions de la garde à vue ou de l'audition libre, déroulement d'une audience pénale, mesures alternatives aux poursuites,...) et sur les peines encourues.

La proximité avec l'aéroport d'Orly conduit à un nombre important de demandes d'effacement de condamnations inscrites sur le casier judiciaire et de mentions figurant au fichier de police et de gendarmerie (TAJ). En effet, des personnes exerçant ou souhaitant exercer une activité dans certains domaines, tels que l'aéroportuaire, ou la sécurité, se voient refuser ou craignent de se voir refuser leur habilitation préfectorale du fait de mentions inscrites sur ce fichier.

Mais comme chaque année, les informations dispensées concernent en grande partie le contentieux de la circulation routière.

En effet, nombreux sont les usagers qui souhaitent contester une ou plusieurs contraventions, suite à des excès de vitesse ou des stationnements irréguliers, par exemple.

Une part significative de ce contentieux concerne également le permis à points : perte de points, invalidation du permis de conduire, suspension ou annulation du permis suite, notamment, à une conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants, ou sans permis.

B/ L'aide aux victimes

L'aide aux victimes s'adresse à toute personne victime d'une infraction pénale, ayant subi un préjudice physique, matériel ou moral.

Ces personnes doivent pouvoir être écoutées, informées, et aidées.

Le service d'aide aux victimes était jusqu'alors assuré au sein de la Maison de Justice et du droit par une juriste spécialisée et la psychologue.

La juriste en charge de cette problématique ayant pris d'autres responsabilités au sein de la structure, il a été décidé de mettre en place une permanence de MEDIVIPPP 91, association départementale d'aide aux victimes, pour assurer la prise en charge juridique de ces personnes.

1. La psychologue

Au cours de l'entretien avec une juriste, une problématique singulière peut émerger. En effet, les personnes reçues vont disposer d'informations nécessaires pour faire valoir leurs droits et donc pouvoir décider d'un changement de situation. Cela peut réactualiser diverses formes de souffrance.

Par exemple, dans les cas de violences conjugales ou de harcèlement au travail, les personnes font face à des symptômes psychotraumatiques tels qu'un accompagnement psychologique est nécessaire pour les aider en parallèle de leurs démarches juridiques.

En effet, les psychotraumatismes sont à l'origine des conséquences les plus graves et d'un état de souffrance permanent. Ils impactent l'apprentissage, les capacités cognitives, la santé mentale et physique (polytoxicomanie, arrêt maladie, conduites sexuelles à risque, etc.), la socialisation, les risques de conduites asociales et de délinquance, le domaine professionnel (abandon de poste, marginalisation, chômage, etc.) et les risques d'être à nouveau victime de violences ou d'en être auteur. Intervenir de façon précoce est donc primordiale.

Activités et problématiques majeures :

La psychologue en poste ayant été arrêtée durant l'année 2018, l'activité n'est prise en compte qu'à partir du 13 août 2018 lors de la prise de poste de la psychologue remplaçante.

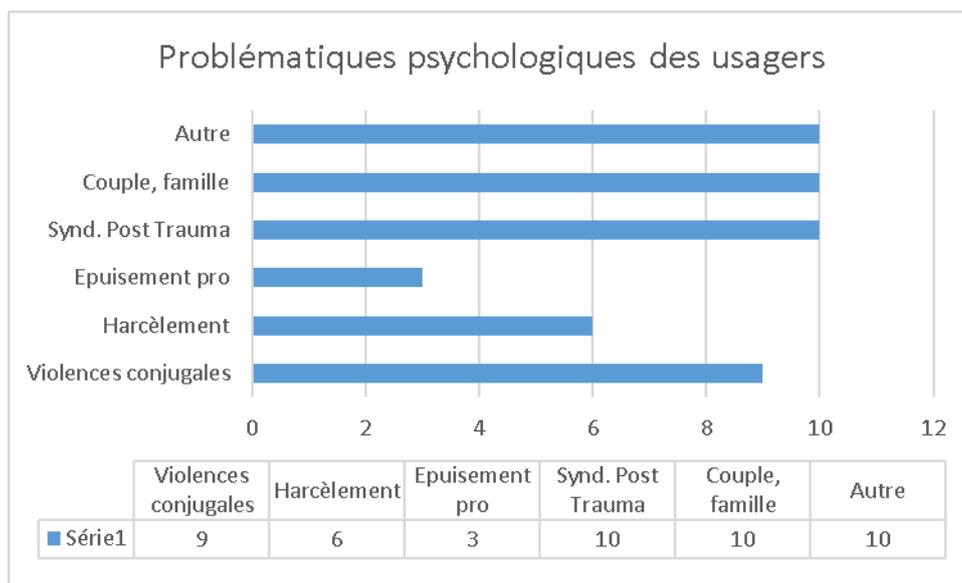
48 personnes (41 femmes et 5 hommes) ont été reçues, la majorité ayant été orientée par les juristes de la structure et les autres par les mairies, les travailleurs sociaux ou des connaissances.

226 entretiens physiques ont ainsi été réalisés. Un créneau horaire d'une heure est réservé pour un entretien clinique, hormis certaines séances de psychothérapie en Intégration du Cycle de la Vie (ICV) demandant 1h30 et certains entretiens diagnostiques pouvant nécessiter plusieurs heures d'entretiens.

Concernant l'activité globale, les problématiques en lien avec des psychotraumatismes sont les plus fréquentes. Les thématiques des suivis psychologiques sont principalement les suivantes :

- Des violences conjugales
- De la souffrance au travail suite à un harcèlement moral ou à un état d'épuisement professionnel
- Des troubles de stress post-traumatiques ou des syndromes post-traumatiques
- Des séparations, des deuils ou encore une souffrance psychologique généralisée

La gratuité du lieu permet à toute personne qui souhaite rencontrer la psychologue d'être reçue et de disposer d'un espace de parole tiers, en dehors de toute considération financière.



Les entretiens

Le premier entretien a pour mission de cerner la problématique de l'utilisateur afin de pouvoir répondre au mieux à sa demande, soit par la mise en place d'un suivi thérapeutique soit par l'orientation vers un partenaire plus adapté à sa demande initiale. Dans des cas moins fréquents un entretien unique suffit.

Lorsqu'un suivi thérapeutique est engagé il se fait sur un court ou moyen terme. Selon la problématique et la demande de l'utilisateur des entretiens de soutien et des entretiens à visée psychothérapeutique peuvent être proposés.

Focus sur les violences conjugales

Les violences conjugales recouvrent un champ large et peuvent se conjuguer au pluriel : violences physiques, sexuelles, administratives, économiques et psychologiques. Elles ont des conséquences graves sur l'état de santé psychique et physique des victimes reçues.

Pouvoir les nommer, repérer le moment où elles ont commencé et dans quelles conditions, engage un travail d'élaboration qui permet d'en sortir.

Dans ce lieu de parole neutre, les victimes peuvent élaborer une demande d'aide et entamer un travail de reconstruction de soi et de leur histoire personnelle. Pouvoir se comprendre et se raconter dans cet espace permet à ces personnes d'accéder à un mieux-être physique et psychique. De plus, avec une pratique utilisant différentes approches, un travail de stabilisation des symptômes post-traumatiques et d'intégration des mémoires traumatiques est possible.

Focus sur le harcèlement moral au travail et sur la souffrance au travail

Dans les situations de harcèlement moral, la complémentarité entre l'approche juridique et l'approche psychologique permet d'apporter une réponse globale à la personne accueillie. En s'appuyant sur les informations juridiques et en étant accompagnées sur le plan psychologique, les personnes reçues retrouvent progressivement la possibilité d'agir sur leur situation professionnelle. En effet, au cours des

premiers entretiens, elles témoignent de conditions de travail difficiles ayant impacté leur vie personnelle. La difficulté à apporter les preuves caractérisant le harcèlement moral engendre des phénomènes de souffrance psychique intense.

Quant à l'épuisement professionnel, il impacte lourdement la santé physique et psychique des salariés. De plus il peut être associé à du harcèlement et entraîner une cassure de la confiance en soi et de ses croyances. La thérapie permet donc un travail de reconstruction personnelle en apprenant/réapprenant à prendre soin de soi. La thérapie proposée permet à ces personnes de remettre du lien dans une situation qui a perdu en cohérence et de comprendre les mécanismes du harcèlement.

2. L'association MEDIAVIPP 91

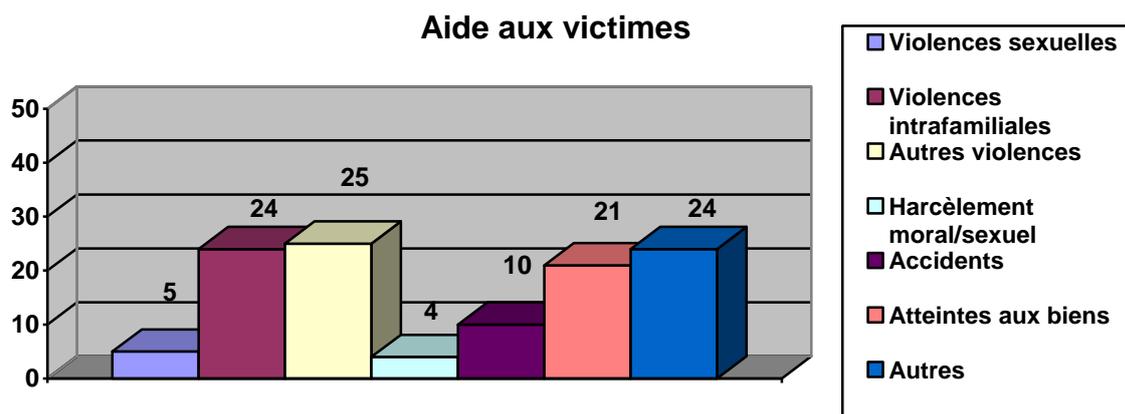
Depuis 1989, MEDIAVIPP 91, association Départementale d'Aide aux Victimes de l'Essonne, accueille toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale (violences, viol, agression sexuelle, vol, etc.) ou d'un accident de circulation.

Seule association conventionnée par la Cour d'appel de Paris à exercer une activité d'aide aux victimes dans le département de l'Essonne, elle entretient des relations privilégiées avec le Tribunal de Grande Instance et le parquet d'Évry, ainsi qu'avec le Barreau de l'Essonne.

L'association propose ainsi aux victimes une écoute privilégiée, une information sur leurs droits, un accompagnement dans les démarches, une orientation au besoin.

Les permanences de l'association au sein de la structure ont débuté en juin et ont lieu les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de chaque mois

11 permanences ont été tenues et 47 personnes ont été reçues.



111 rendez-vous juridiques ont concerné des victimes d'infraction.

Comme les années précédentes, les atteintes aux personnes sont le type d'infraction le plus représenté, avec une forte proportion de violences volontaires, notamment intrafamiliales.

Les atteintes aux biens concernent principalement les infractions d'abus de confiance et escroqueries et de vols.

Les victimes peuvent se présenter spontanément ou avoir été orientées par une autre structure (tribunaux, mairies, assistantes sociales...) le plus souvent suite à un dépôt de plainte (commissariat).

Quand le rendez-vous fait suite au dépôt de plainte, elles ont surtout besoin d'être accompagnées dans les démarches connexes.

Les personnes reçues souhaitent également avoir des informations sur les modalités de la constitution de partie civile, sur le déroulement d'une audience ou sur les procédures de recouvrement des dommages et intérêts.

Focus sur les violences conjugales

29 victimes de violences conjugales ont été reçues dans le cadre d'un entretien juridique.

Très souvent, la première prise de contact avec la Maison de la Justice ne fait pas état de la qualité de victime de violences conjugales de la personne.

En effet, la majorité des victimes s'adresse au service pour des informations concernant une séparation ou un conflit lié à l'autorité parentale. Ce n'est qu'au cours de l'entretien qu'apparaît la problématique des violences.

Parfois, l'aspect pénal des violences ne sera pas évoqué lors de l'entretien juridique, les victimes souhaitant uniquement des renseignements sur leurs droits dans le cadre d'une éventuelle séparation.

D'ailleurs un grand nombre de victimes n'a jamais porté plainte et ne souhaite pas le faire, par peur des représailles ou par crainte que le conjoint soit inquiété par la justice.

Il s'agit majoritairement de femmes.

Pour beaucoup, les violences sont essentiellement psychologiques. Les victimes se retrouvent alors confrontées à la difficulté de prouver ces violences et donc de porter plainte.

Le travail en binôme avec la psychologue est la garantie d'une prise en charge quasi-immédiate, puisqu'en parallèle d'un rendez-vous avec la juriste, une aide psychologique est proposée à la victime.

C/ La résolution amiable des litiges

1. Les délégués du Défenseur des Droits

Les délégués du Défenseur des Droits ont pour missions :

- D'aider les personnes qui ont des difficultés dans leurs relations avec les services publics (Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Préfecture...)
- De lutter contre les discriminations (inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services, publics et privés...)
- De veiller au respect des règles de bonne conduite par les professionnels de la sécurité (publique ou privée)
- De défendre les enfants dont les droits ne sont pas respectés

Depuis le mois d'avril, les permanences des délégués ont été réduites au sein de la structure pour permettre à l'un d'entre eux d'assurer également des permanences à la Maison de Justice de Villemoisson-sur-Orge.

Les permanences ont désormais lieu tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le 4^{ème} lundi du mois de 14 h 00 à 17 h 00.

En 2018, 33 permanences ont été tenues et **158** personnes ont été reçues, soit 120 de moins qu'en 2017. Cette diminution s'explique par la réduction du nombre de permanences.

Les demandes concernent majoritairement les litiges avec les services publics.

S'agissant des discriminations, les principaux critères évoqués sont : la santé, l'origine, l'âge, le handicap, l'appartenance à un syndicat, la grossesse et la religion.

2. Les conciliateurs de justice

Les conciliateurs de justice, rattachés au Tribunal d'Instance du ressort, aident les citoyens à régler les litiges du quotidien et à trouver une solution amiable.

Deux nouveaux conciliateurs arrivés respectivement en juin et octobre ont permis de venir renforcer l'activité exercée depuis un an par un seul conciliateur.

Les permanences ont désormais lieu les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis de chaque mois de 13h30 à 16h30, tous les mercredis de 14 h 00 à 17 h 00 et tous les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

En 2018, 53 permanences ont été tenues et ont concerné **191** visites.

Une grande majorité de ces visites n'a pas nécessité l'ouverture d'un dossier de conciliation.

Parmi les dossiers ouverts, **36** affaires ont été **conciliées** et 20 ont fait l'œuvre de constats d'accords écrits. 12 affaires sont encore en cours.

Les litiges concernent essentiellement les problèmes de voisinage, la consommation et les baux d'habitation.

3. L'Association Pour le Couple et l'Enfant

L'Association Pour le Couple et l'Enfant a pour mission de rétablir une communication au sein de la famille, notamment à travers la médiation familiale.

La médiation familiale aide les personnes en situation de rupture à reprendre le dialogue et décider ensemble des changements et de l'organisation de vie de chacun.

Elle concerne les liens familiaux au sens large et s'adresse aussi bien aux parents, lors ou après une séparation, qu'aux grands-parents dans leurs relations avec les parents au sujet des petits-enfants, aux grands enfants et leurs parents ou à des fratries.

Afin de respecter le principe de gratuité, seul le premier entretien d'information est effectué lors de ces permanences, le suivi se déroule dans d'autres lieux.

Cette permanence a lieu les mardis des semaines paires de 09h00 à 12h30.

Lors des 28 permanences tenues en 2018, **75** entretiens ont été assurés.

D/ L'activité judiciaire pénale

1. Les délégués du Procureur de la République

Les délégués du Procureur de la République participent à la justice de proximité en réalisant les mesures alternatives aux poursuites à l'encontre de personnes majeures ou mineures ayant commis une infraction de faible gravité.

a) Pour les mineurs

Le délégué du Procureur de la République pour les mineurs est présent au sein de la Maison de la Justice les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois de 09 h 00 à 17 h 30.

L'activité de l'année 2018 a été en diminution d'environ 10% par rapport à 2017, toujours dépendante du flux des procédures traitées en amont à la fois par le Tribunal de Grande Instance d'EVRY et par les services de police ou de gendarmerie.

Sur 165 mineurs et civilement responsables convoqués **147** se sont présentés.

La question de la violence, et notamment dans ou aux abords des collèges, semble en augmentation mais il faudrait une comparaison avec les chiffres du juge des enfants du secteur pour tirer une réelle tendance. L'usage de cannabis, les outrages, les vols et recels, viennent ensuite.

Les notifications concernent principalement des mesures de réparation pénales et des stages (stages de formation civique, stages de sensibilisation à l'usage des stupéfiants ou à la sécurité routière). Les rappels à la loi "secs" sont rares et de l'ordre de 10%.

b) Pour les majeurs

Le délégué du Procureur de la République pour les majeurs est présent au sein de la Maison de la Justice les 1^{ers} et 4^{èmes} mardis de chaque mois à l'exception des vacances scolaires de 09 h 00 à 17 h 30.

En 2018, 18 audiences principales ont été tenues à la Maison de la justice et du droit.

Les infractions pénales concernent des atteintes aux personnes et aux biens, les infractions à la législation sur les stupéfiants, le travail, l'hygiène etc...

Sur un total de **157** mesures, la majorité a été assortie de stages de sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants, de stages de citoyenneté, de stages de sensibilisation aux violences conjugales.
8 affaires de recours à la prostitution ont été traitées.

30% des convoqués sont en général absents à la première convocation, ce qui nécessite de programmer des audiences supplémentaires au Tribunal de Grande Instance d'Evry.

2. L'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation

L'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) est, depuis 2001, habilitée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour mettre en place des mesures de réparation pénale auprès de mineurs.

L'APASO est mandatée par les substituts du Procureur de la République ou les Juges des enfants.

Dans le cadre de cette mesure, le mineur bénéficie d'un accompagnement éducatif spécifique au cours duquel il lui est proposé de s'engager dans une démarche positive en réalisant une activité ou une action au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Tout un travail éducatif est donc engagé auprès du jeune qui est reçu en entretien par son référent en présence de ses parents, puis seul. Ces entretiens ont lieu au sein de la Maison de Justice.

La juriste de l'association est présente le mercredi de 13 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 09 h 00 à 12 h 30.

En 2018, 50 permanences ont eu lieu à la Maison de Justice et du Droit d'Athis-Mons au cours desquelles **131** jeunes ont été reçus.

Une baisse d'activité apparaît pour cette année et s'explique par l'arrêt maladie de la référente de fin juin à octobre.

À noter : lors du premier et du dernier entretien, les mineurs sont accompagnés de leurs responsables civils, également convoqués et, pour certains, en fonction de leurs situation personnelle et familiale, d'un référent socio-éducatif. Le nombre global de personnes reçues au sein de la permanence est donc sensiblement plus important.

3. L'Association pour le Contrôle Judiciaire de l'Essonne

L'ACJE, Association pour le Contrôle Judiciaire de l'Essonne, spécialisée dans l'exercice de mesures présentielles, exerce tant dans le domaine de l'alternative à la détention provisoire que dans le domaine de l'investigation.

À ce titre, elle effectue des permanences au sein de la Maison de la Justice dans le cadre du suivi de personnes placées sous contrôle judiciaire.

L'association tient ses permanences le 4^{ème} jeudi du mois de 09 h 00 à 17 h 00.

9 permanences ont ainsi été tenues en 2018, au cours desquelles **38** rendez-vous ont été honorés sur les 49 personnes convoquées.

E/ L'accompagnement social

1. L'écrivain public

L'écrivain public aide à la rédaction de courriers personnels et administratifs, et à la compréhension des formalités et démarches à accomplir.

L'écrivain public reçoit sans rendez-vous tous les mercredis de 09 h 00 à 12 h 00.

La permanence d'écrivains publics a été renforcée à partir de janvier 2018. Désormais, 2 écrivains publics sont présents le mercredi ce qui permet de répondre aux nombreuses demandes des usagers et fluidifier la permanence.

En 2018, 46 permanences ont été assurées.
405 usagers ont été reçus et **493** courriers ont été réalisés.

La majorité des demandes concernent l'emploi, le logement, des impayés et la santé.

2. La Caisse d'Allocation Familiale

En complément des prestations légales, la CAF met en œuvre une politique d'action sociale en proposant un accompagnement social aux familles ayant des enfants.

À ce titre, les travailleurs sociaux reçoivent les allocataires avec enfants à charge dans le cadre de plusieurs offres de service : Séparation, décès, impayés de loyers, grossesse, RSA (revenu de solidarité active). Ils analysent les aides auxquelles l'allocataire pourrait prétendre et l'accompagnent dans l'événement qui survient.

Ces permanences se tiennent les vendredis des semaines paires de 9h30 à 12h30.

En 2018, 13 permanences ont été tenues et **17** rendez-vous ont été honorés.

IV. ACTIONS SPÉCIFIQUES

1. Partenariat

Les situations rencontrées à la Maison de la Justice et du Droit sont parfois complexes et nécessitent bien souvent l'intervention de plusieurs acteurs.

Afin que les personnes soient correctement prises en charge et orientées, il est donc essentiel qu'elle agisse en interaction avec les autres professionnels du territoire.

D'ailleurs, de nombreux professionnels sollicitent directement les juristes ou la psychologue concernant des situations qu'ils rencontrent. En 2018, le nombre de ces sollicitations, essentiellement téléphoniques, s'est élevé à **120**. Elles émanent principalement de travailleurs sociaux.

De plus, travailler en réseau permet d'apporter une réponse rapide, adaptée à la personne accueillie et au professionnel en demande, en particulier dans les situations d'urgence. Pour exemple, plusieurs personnes sont suivies sur le plan social par un travailleur social et bénéficient d'un accompagnement juridique et psychologique à la Maison de Justice.

C'est ainsi que pour agir efficacement et assurer un accompagnement de qualité pour l'utilisateur, dans un contexte d'extension du territoire, la Maison de Justice a engagé depuis 2016 un véritable travail de renforcement partenarial.

Cette année, les agents de la MJD ont pu finaliser les rencontres avec les CCAS du territoire à savoir Morangis, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge. Elle noue désormais un réel lien de proximité avec eux.

De nombreuses rencontres ont également eu lieu avec différentes associations de l'Essonne telles que Paroles de Femmes (lutte contre les violences faites aux femmes), Enfance et Partage (lutte contre les violences faites aux enfants), Émergence (prévention spécialisée), Communauté Jeunesse (lutte contre l'exclusion sociale), le SAEMF (Service d'Aide Éducative en Milieu Familial) de Savigny-sur-Orge, afin d'échanger sur les missions et fonctionnements de chacun.

Dans le cadre du droit au logement, les deux juristes ont rencontré le DAL (Droit au Logement), ainsi que la CCAPEX (Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives). Ces échanges ont permis de mieux cerner les contours et les enjeux du droit au logement notamment dans le cadre des impayés de loyer et des expulsions locatives.

Afin de toucher davantage le public des jeunes, deux juristes ont également rencontré la direction de la Mission Locale Nord-Essonnes. Les échanges constructifs ont permis d'envisager la mise en place d'actions pour l'année 2019, notamment dans le domaine du droit du travail.

Le rôle et les missions de la MJD ont aussi été présentés auprès d'un groupe de travail sur le décrochage scolaire piloté par la proviseure du collège Buisson à Juvisy-sur-Orge.

De plus, la Maison de Justice participe à un groupe de travail sur les violences conjugales au sein de la ville de Viry-Châtillon. Ces groupes de travail sont l'occasion de rencontrer de nombreux partenaires.

Le travail en réseau est d'autant plus important pour la psychologue que s'il est de qualité le suivi de l'utilisateur sera pertinent. Ainsi, elle est en échanges réguliers avec les médecins généralistes, psychiatres et travailleurs sociaux. Elle a également pu entrer en contact avec des professionnels de PMI (centre de protection maternelle et infantile), d'espaces sociaux, de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), d'écoles, d'associations d'aide aux victimes, etc. Il est nécessaire de poursuivre ce travail partenarial pour un accompagnement pluridisciplinaire et/ou une orientation de qualité.

Enfin, la Maison de Justice organise chaque année une réunion d'échange avec les différents intervenants de la structure. Cette année, la réunion qui s'est déroulée en décembre a permis à chacun de clarifier les contours et les limites des différentes permanences.

2. Actions collectives

La Maison de Justice et du Droit organise et participe à des actions d'information et de sensibilisation sur les droits. Ces actions s'inscrivent au cœur même de la mission d'accès au droit qui lui est dévolue, mission qu'elle exerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses murs.

Il est important de préciser que cette année, la Maison de Justice a participé à de nombreuses actions grâce notamment au travail partenarial engagé.

Le caractère croissant de ces actions montre l'intérêt et l'engagement de la MJD pour permettre l'accès au droit à tous les usagers et intensifie sa visibilité sur le territoire. Les nombreuses sollicitations des partenaires de la MJD témoignent également de la pertinence de ces interventions et de l'intérêt à les renouveler.

Tout d'abord, la Maison de Justice participe à des actions initiées par d'autres acteurs sociaux.

Ainsi, sur sollicitation du service social de la Sécurité Sociale, une juriste a de nouveau participé, avec la juriste de la Maison de justice de Cœur d'Essonne Agglomération, à deux forums CRAMIF à destination des assurés en longue maladie. Ces forums réunissaient tous les acteurs de la santé au travail. La présence des juristes a permis aux assurés d'obtenir des renseignements sur leurs droits et de les aider vers un retour à l'emploi. 36 assurés se sont présentés au stand des deux maisons de justice.

L'animation de séances d'information « parents après la séparation » organisées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Essonne à destination du public s'est poursuivie cette année. Ces séances sont co-animées par une juriste et la psychologue de la Maison de justice, une médiatrice familiale de l'APCE (Association Pour le Couple et l'Enfant) et des travailleurs sociaux de l'antenne sociale CAF d'Athis Mons. Quatre sessions ont eu lieu à raison d'une par trimestre. Toutefois, le manque de participation des usagers à ces séances interroge sur la pertinence à poursuivre ce partenariat.

Dans le cadre du partenariat créé avec les services sociaux des villes, une juriste est également intervenue à deux reprises auprès des seniors du territoire :

- sur le thème des escroqueries et des conflits de voisinage pour les usagers du service sénior de Paray-Vieille-Poste
- sur le thème des démarchages abusifs dans le cadre de la semaine bleue organisée par la ville de Savigny-sur-Orge.

Par ailleurs, la Maison de la Justice ayant la volonté de se positionner en tant que « structure-ressource » sur le territoire, les juristes sont amenées à proposer des interventions auprès des professionnels, afin de leur permettre une meilleure compréhension des rouages juridiques pour l'accompagnement de leur public.

Ainsi deux juristes sont intervenues auprès des travailleurs sociaux des 6 CCAS du territoire et des éducateurs de l'association Émergence dans le domaine du Droit des étrangers et du Droit du logement.

De plus, la Maison de Justice a organisé une journée de sensibilisation sur le repérage, le signalement, l'accompagnement et l'hébergement des victimes de violences intrafamiliales à destination des professionnels du territoire accueillant du public. Cette journée avait pour objectif de permettre aux professionnels de mieux connaître les dispositifs locaux de prise en charge de ces victimes, afin d'offrir à ces dernières un accompagnement global et de qualité. Pour l'animation de cette journée, la MJD a fait appel à plusieurs partenaires qualifiés dans ce domaine : MEDIAVIP91, La CRIP (Cellule de Recueil des

Informations Préoccupantes) du conseil départemental de l'Essonne, la DDSP 91 (Direction Départementale de la Sécurité Publique), le commissariat d'Athis Mons, le Parquet d'Evry, le SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) de la croix rouge d'Evry, ainsi que l'établissement femmes solidarité 91 de l'association Communauté Jeunesse. Cette journée s'est déroulée le 13 décembre à la médiathèque Simone de Beauvoir à Athis-Mons et a mobilisé 44 professionnels.

La Maison de Justice est également un appui pour les services de la collectivité.

En effet, une juriste est intervenue auprès du service Ressources Humaines sur le thème des autorisations de travail des personnes étrangères, afin de conforter le personnel dans les procédures de recrutement des candidats étrangers.

La psychologue travaille également en partenariat avec le réseau linguistique. Ainsi lors de groupes de paroles autour du thème de la violence elle a pu intervenir pour sensibiliser les usagers sur cette thématique et se faire connaître pour faciliter les orientations vers elle.

Enfin, la Maison de Justice collabore avec le Ministère de la Justice dans le cadre de la politique nationale d'accès au droit.

Ainsi, cette année, le Ministère de la Justice a instauré une journée nationale de l'accès au droit le 24 mai destinée à favoriser la diffusion de la politique publique d'accès au droit. La Maison de Justice s'est associée à cet événement par le biais d'une journée porte ouverte consacrée à l'information des usagers sur le rôle de la structure dans le cadre de l'accès au droit. Au regard de la communication tardive de cet événement peu de personnes se sont présentées.

Cette journée a vocation à être pérennisée pour les années à venir.

En outre, comme chaque année, les juristes siègent aux commissions du bureau d'aide juridictionnelle d'Evry, en tant que représentant des usagers, afin de se prononcer sur des situations spécifiques pour l'attribution de l'aide juridictionnelle.

3. Interventions auprès des établissements scolaires

Comme chaque année, les juristes de la Maison de la Justice ont été sollicités par l'établissement scolaire Saint-Charles d'Athis-Mons pour participer à deux événements :

- la journée de sensibilisation à la santé et la citoyenneté où elles sont intervenues sur le thème de la responsabilité pénale des mineurs auprès d'élèves de 4^{ème} (74 élèves).
- le forum des métiers organisé pour les élèves de 3^{ème} et lycéens. Lors de cette journée, les juristes ont rencontré 55 collégiens et lycéens.

Une juriste et la greffière de la Maison de Justice de Villemoisson-sur-Orge ont également participé au forum des métiers de la ville d'Athis Mons où elles ont rencontré 36 jeunes.

Afin de développer ses actions auprès des jeunes, la Maison de Justice a mis en place pour l'année 2018/2019 un nouveau projet à destination des collèges du territoire de l'ex-CALPE autour de l'exposition « 13-18 Questions de justice », outil interactif initié par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

4 collèges ont souhaité participer à ce projet : le collège Delalande à Athis Mons, le collège Buisson à Juvisy-sur-Orge, le collège Paul Bert à Savigny-sur-Orge et le collège Michel Vignaud à Morangis.

Le projet se déroule en 2 phases :

- Des interventions ont eu lieu en novembre au sein des classes participant au projet (4 classes composées chacune d'une trentaine d'élèves) sur une thématique choisie avec les établissements. Deux thématiques ont été retenues: la responsabilité pénale des mineurs et les dangers des réseaux sociaux.
- La présentation et l'animation de l'exposition 13/18 qui aura lieu en 2019.

La thématique des réseaux sociaux a été abordée en binôme par une juriste et la psychologue, ce qui a permis d'apporter une double approche aux adolescents quant aux enjeux à la fois psychiques et juridiques de l'utilisation des réseaux sociaux.

4. Stagiaires

La pluridisciplinarité de la structure et la diversité des intervenants font que chaque année la Maison de Justice et du Droit est très sollicitée pour des demandes de stage.

Ainsi en 2018, elle a accueilli 3 collégiennes de 3^e, une lycéenne en 2^{nde} professionnelle « services de proximité et vie locale », une lycéenne en bac professionnel « accueil, relations clients et usagers », ainsi qu'une étudiante en Master 2 de droit.

L'accueil de ces stagiaires nécessite du temps et de l'implication de la part du personnel de la Maison de Justice. Cet investissement que la structure a choisi de faire témoigne de son intérêt pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

La Maison de la Justice et du Droit se veut ainsi être une structure de proximité et au service de tous les publics.

V. BESOINS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

Pour l'année 2019, plusieurs objectifs peuvent être maintenus.

Dans un premier temps, il est primordial de consolider les partenariats mis en place depuis 2016, de les élargir à d'autres structures et de poursuivre le travail de rayonnement de la MJD sur son périmètre d'intervention.

Ainsi, pour 2019, la Maison de Justice envisage de développer davantage ses actions auprès des jeunes qui fréquentent peu la structure :

- avec l'animation de l'exposition « 13/18 Questions de justice » auprès des collégiens du territoire
- par le biais d'une intervention en droit du travail auprès du public reçu par les missions locales

Le développement d'une dynamique transversale entre les deux MJD du Grand-Orly Seine Bièvre doit également être poursuivi.

C'est à ce titre, qu'un travail de simplification et d'harmonisation des statistiques a été amorcé fin 2018 pour une mise en place dès 2019. Les nouvelles modalités de recueil des statistiques devraient ainsi permettre un mode de comptabilité commun aux deux MJD et au plus proche de la réalité.

De même, les deux Maisons de Justice ont travaillé en collaboration sur la réactualisation du guide « violences conjugales » créé par l'ex Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne, pour l'adapter à la nouvelle échelle territoriale.

Le guide devrait paraître début 2019.

Enfin, les deux MJD travaillent ensemble à l'élaboration d'une action commune sur l'ensemble du territoire de l'EPT, portant sur la thématique des enfants exposés aux violences intrafamiliales.

De plus, la participation des juristes à des audiences auprès du Conseil des Prud'hommes de Longjumeau a été bénéfique pour ces dernières et leur permet désormais d'apporter une réponse plus concrète aux demandes des usagers dans leurs démarches auprès de cette juridiction. C'est pourquoi, il serait intéressant que ces temps de formation puissent être étendus à d'autres juridictions (Tribunal d'instance, Juge aux affaires familiales,...).

Dans la continuité de la réflexion engagée en 2018 pour améliorer l'offre de service proposée, il est prévu pour 2019 la mise en place à titre expérimental d'une permanence sans rendez-vous en droit du travail pour réduire les délais d'attente dans ce domaine.

De même, la psychologue envisage de proposer aux usagers la participation à des groupes thérapeutiques au sein de la Maison de justice. En effet, le groupe rend possible un échange interindividuel et une socialisation entre les personnes que les entretiens individuels ne peuvent pas apporter. Cette méthode de travail permettrait en outre de recevoir un plus grand nombre d'usagers lorsque les demandes sont trop nombreuses pour être toutes accueillies dans l'immédiat.

Enfin, toujours soucieuse de renforcer sa visibilité sur le territoire, la Maison de Justice souhaite également engager une réflexion pour développer les outils de communication en direction des villes relevant de son périmètre d'intervention.

**Dépenses et recettes pour la Maison de la Justice et du Droit inscrites
au budget de fonctionnement 2018 de l'Etablissement Public
Territorial**

LIBELLE	DEPENSES (Montants TTC)	RECETTES (Montants TTC)
Bâtiment		
Installations générales, agencements, aménagements	1 561,80 €	
Entretien du bâtiment (nettoyage des locaux, fournitures sanitaires,...)	7 764,96 €	
Electricité	7 999,20 €	
Maintenance technique	4 999,88 €	
Dépenses diverses	271,60 €	
Total	22 597,44 €	
Télécommunication		
Total	17 735,88 €	
Frais de personnel		
6 personnels permanents:	263 059,35 €	
3 juristes		
1 psychologue		
2 agents d'accueil		
Formations personnel	2 340,00 €	
Total	265 399,35 €	
Permanences		
CIDFF	4 068,00 €	
MEDIAVIPP	1 600,00 €	
CRESUS	2 160,00 €	
Total	7 828,00 €	
Frais de fonctionnement		
Locations mobilières (photocopieur, fontaine) et maintenance	1 064,10 €	
Travaux banque d'accueil	7 125,12 €	
Mobilier	665,63 €	
Fournitures de bureau	192,35 €	
Documentation juridique (abonnements, ouvrages,...)	870,28 €	
Dépliants, affiches, imprimés,...	2 326,20 €	
Réceptions évènements/réunions	894,71 €	
Total	13 138,39 €	
Subvention du CDAD		
Total		10 000,00 €
Total général (Hors fonctions supports)	326 699,06 €	10 000,00 €

**Dépenses et recettes pour la Maison de Justice et du Droit inscrites
au budget de fonctionnement 2018 du Conseil Départemental de
l'Accès au Droit de l'Essonne**

LIBELLE	DEPENSES (Montants TTC)	RECETTES (Montants TTC)
Permanences		
Avocats	22 080,00 €	
DIEM	4 608,00 €	
Notaires	2 880,00 €	
Total	29 568,00 €	
Subvention		
Participation au fonctionnement courant	10 000,00 €	
Total	10 000,00 €	
(Hors fonctions supports)	39 568,00 €	

**Dépenses et recettes pour la Maison de Justice et du Droit inscrites
au budget de fonctionnement 2018 du Tribunal de Grande Instance
d'Evry**

LIBELLE	DEPENSES (Montants TTC)	RECETTES (Montants TTC)
Divers		
Maintenance matériel de sécurité (système d'alarme)	1 490,40 €	
Abonnements juridiques (codes)	114,00 €	
Personnel judiciaire: greffier (20%)	8 961,60 €	
Total	10 566,00 €	
(Hors fonctions supports)	10 566,00 €	

PLANNING DES PERMANENCES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	FERMETURE	Ouverture à 9h	Ouverture à 9h	Ouverture à 9h	Ouverture à 9h
		Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv
		Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv
		Avocat- droit de la fonction publique 1 ^{er} du mois de 10h à 12h sur rdv	Écrivain public de 9h à 12h sans rdv	Greffier (aide juridictionnelle) de 9h à 12h sans rdv	Défenseur des droits- administration 2 ^e et 4 ^e du mois de 9h30 à 12h30 sur rdv
		Notaire 4 ^e du mois de 9h à 12h sur rdv	Avocat- droit des étrangers 1 ^{er} du mois de 9h à 12h sur rdv		CAF semaines impaires de 9h30 à 12h30 sur rdv
		APCE semaines paires de 9h30 à 12h sur rdv	CRESUS 1 ^{er} et 3 ^e du mois de 9h à 12h sur rdv		Conciliateur de 9h30 à 12h30 sur rdv
		CIDFF 1 ^{er} du mois de 9h à 12h sur rdv			
		Fermeture à 12h30	Fermeture à 12h30	Fermeture à 12h30	Fermeture à 12h30
APRES- MIDI	Ouverture à 14h	Ouverture à 13h30	Ouverture à 13h30	Ouverture à 13h30	Ouverture à 13h30
	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv	Juristes MJD sur rdv
	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv	Psychologue MJD sur rdv
	Défenseur des droits- discrimination 4 ^e du mois de 14h à 17h sur rdv	CIDFF 1 ^{er} du mois de 13h30 à 16h30 2 ^e , 3 ^e et 5 ^e du mois de 14h à 17h sur rdv	Avocat généraliste 4 premiers du mois de 14h à 17h sur rdv	Greffier de 13h30 à 17h sur rdv	Défenseur des droits-administration 2 ^e et 4 ^e du mois de 13h30 à 16h sur rdv
	Greffier de 14h à 17h sur rdv	Conciliateur 2 ^e et 4 ^e du mois de 13h30 à 16h30 sur rdv	DIEM 2 ^e et 4 ^e du mois de 14h à 17h sur rdv	Avocat- droit du travail 1 ^{er} et 3 ^e du mois de 14h à 17h sur rdv	Conciliateur de 13h30 à 15h30 sur rdv
			Conciliateur de 14h à 17h sur rdv	MEDIAVIP 2 ^e et 4 ^e du mois de 14h à 17h sur rdv	
	Fermeture à 18h	Fermeture à 18h	Fermeture à 18h	Fermeture à 18h	Fermeture à 16h

